



11 DEC. 1989

2299

FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Crédit de 11 millions à l'OMS pour soutenir le Programme spécial de lutte contre le SIDA-AIDS (PSS) et le programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR) OMS/PNUD/BIRD

Vu la proposition du DFAE du 28 novembre 1989

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Un crédit non-remboursable de 7 millions est accordé en faveur du Programme spécial de lutte contre le SIDA de l'OMS pour 1989 et 1990.
2. Un crédit non-remboursable de 4 millions est accordé en faveur du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales de l'OMS pour 1989 et 1990.
3. Ces montants seront imputés au crédit de programme de frs 2,11 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 23 septembre 1987). Les dépenses découlant de cet engagement seront mises à la charge de la rubrique budgétaire (Coopération technique) 202.493.11.

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V. z.K.	Dep.	Anz.	Akten	
X	EDA	12	-	
X	EDI	3	-	
	EJPD			
	EMD			
X	EFD	7	-	
X	EVD	7	-	
	EVED			
	BK			
X	EFK	2	-	
X	Fin.Del.	2	-	

Pour extrait conforme,
Le secrétaire :



EIDGENÖSSISCHES DEPARTEMENT
FÜR AUSWÄRTIGE ANGELEGENHEITEN
DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
DIPARTIMENTO FEDERALE DEGLI AFFARI ESTERI

Berne, le 28 novembre 1989

Au Conseil fédéral

Crédit de 11 millions en faveur de l'OMS pour soutenir le Programme spécial de lutte contre le SIDA-AIDS (PSS) et le Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR) OMS/PNUD/BIRD

I

Cette proposition demande l'octroi d'un crédit de 11 millions à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) comme contribution volontaire pour 1989 et 1990 à deux de ses programmes spéciaux, consacrés d'une part à la lutte contre le SIDA (7 mio) et d'autre part à la recherche et à la formation en matière de maladies tropicales (4 mio).

Avec les maladies diarrhéiques et respiratoires, les maladies dites tropicales, notamment le paludisme constituent une des premières causes de mortalité dans les pays du tiers monde. Créé en 1977 par l'OMS, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) et la Banque mondiale, le programme TDR (Tropical Diseases Research Programme) remplit une double fonction : soutenir la mise au point de moyens de lutte contre les maladies tropicales et leurs vecteurs d'une part, et d'autre part renforcer les capacités de recherche propres des pays en développement en la matière. La Suisse soutient ce programme depuis sa création.

Le Programme spécial de lutte contre le SIDA (ou GPA - Global Programme on AIDS) est le résultat d'une prise de conscience au niveau international de l'urgence et de l'ampleur du problème de santé que représente l'expansion du virus HIV (Human Immunodeficiency Virus). Le problème est particulièrement aigu dans les pays en développement, qui sont totalement désarmés pour y faire face. La Suisse s'est jointe aux donateurs du GPA en 1987.

Le budget du programme TDR pour 1988-1989 s'élève à 63,4 mio de US\$; celui proposé pour la période biennale suivante à 72 mio de US\$. Le montant de la contribution suisse de 2 mio de francs par année, représenterait donc environ 3,5 % des ressources totales du programme.

En ce qui concerne le programme contre le SIDA, le montant proposé de 3 mio de francs pour 1989 représenterait environ 2 % d'un budget total de 92,8 mio de US\$. Etant donné que le budget 1990 ne sera présenté que fin octobre 1989, le niveau de la contribution suisse ne peut encore être déterminé avec précision mais il ne pourra dépasser 4 mio.

II

1. La Suisse et l'OMS

La Suisse est membre de l'OMS depuis sa création en 1947. Sa contribution générale au budget de l'organisation, qui relève du budget de l'Office fédéral de la santé publique, s'élève pour 1989 à 4,83 mio de francs.

Les activités de l'OMS comportent entre autres des programmes consacrés à la lutte contre certaines maladies ou à la recherche de solutions à des problèmes de santé spécifiques. Ces programmes sont financés en partie par le budget général de l'organisation, et en partie par des contributions volontaires. En plus des deux programmes qui font l'objet de cette proposition, la Suisse soutient encore cinq autres de l'OMS au titre de sa coopération au développement : maladies diarrhéiques, onchocercose Sahel, reproduction humaine, médicaments essentiels et formation en immunologie. Une proposition pour l'ensemble des contributions volontaires pour la poursuite du soutien à ces programmes spéciaux sera présentée en 1990.

2. La santé dans les pays en développement

L'état de santé est généralement mauvais dans les pays en développement et les populations y sont beaucoup plus exposées aux risques pour la santé que dans les pays plus riches. Le risque le plus grave est constitué par la pauvreté et la misère, qui entraînent malnutrition, d'où moindre résistance devant les infections; logements insalubres, eau impropre et manque d'hygiène, d'où risques accrus; et ignorance, d'où capacité réduite de se protéger. Facteur aggravant, les services de santé sont le plus souvent largement insuffisants tout comme les moyens de prévention collective. Souvent les populations ne peuvent se procurer les médicaments qui seraient indiqués. Si bien qu'un certain nombre de maladies rares aujourd'hui dans les pays du Nord sévissent encore dans ceux du Sud : p. ex. la lèpre, la tuberculose, la malaria (cette dernière, pratiquement éradiquée en Europe, menace néanmoins 40 % de la population de la planète et, chose grave, devient résistante aux médicaments de prévention). Le climat, tropical ou aride, et parfois les conditions d'environnement, font que certaines maladies se développent plus facilement dans le Sud que dans le Nord.

A cela s'ajoute l'insuffisance des connaissances sur certaines des maladies les plus répandues dans les pays en développement et leur vecteur et sur les moyens de les combattre. En ce qui concerne la lutte médicamenteuse, les populations les plus menacées ne constituant pas un marché potentiel important du point de vue financier, l'industrie pharmaceutique s'intéresse peu à développer ses activités dans ce secteur.

Depuis quelques années le SIDA est venu se joindre à ces fléaux. Si cette épidémie s'étend déjà à tous les continents, ses conséquences économiques et sociales ne sont pas les mêmes pour les pays industrialisés et les pays en développement. Les conditions de vie des populations vivant au dessous du seuil de pauvreté absolue favorisent le développement de l'épidémie à HIV par

insuffisances d'information. En outre, les coûts engendrés par la lutte contre le SIDA dépassent les capacités financières de beaucoup de pays.

Au 1er septembre 1989, le total cumulé des cas de SIDA rapportés dans 152 pays s'élevait à près de 180'000, dont 30'000 en Afrique, la région du tiers monde la plus touchée. On estime cependant que le nombre réel des malades dans le monde est proche du demi million de personnes, alors que 5 à 10 millions de personnes seraient atteintes du virus HIV (séro-positives) ce qui laisse prévoir une augmentation spectaculaire des cas de SIDA déclarés dans les années 90.

3. Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (ou TDR-Tropical Diseases Research)

Champ d'action : Le programme couvre sept des principales maladies dites tropicales, à savoir : paludisme (malaria), schistosomiase (ou bilharziose), filariose, tripanosomiasis africaines (maladie du sommeil), maladie de Chagas, leishmanioses et lèpre.

Le but du programme est double :

- d'une part développer des moyens préventifs et curatifs contre les sept maladies énumérées. Ces moyens sont surtout médicamenteux et chimiques. La prévention englobe l'immunisation et la lutte contre le vecteur;
- d'autre part développer les capacités de recherche biomédicale des pays en développement concernés. Les recherches dans le cadre du TDR devraient donc être confiées autant que possible à des instituts de ces pays.

Activités : Le Comité consultatif scientifique et technique, composé d'une quinzaine de spécialistes, est chargé de définir les grandes lignes de la politique de recherche du programme et de suivre ses résultats scientifiques. Le plan d'action adopté pour chacune des maladies est suivi par des groupes de travail scientifiques (Scientific Working Groups-SWG) chargés d'élaborer des stratégies spécifiques. D'autres groupes d'experts traitent des aspects qui sont communs à toutes les maladies étudiées. Les accents définis pour la période à venir sont les suivants :

- les études sur le terrain, dont l'expérimentation des nouveaux produits de lutte contre les maladies mis au point avec l'appui du TDR;
- la mise au point rationnelle de médicaments compte tenu de l'amélioration des connaissances sur le cycle biologique des agents pathogènes;
- la recherche sociale et économique.

En ce qui concerne le renforcement des capacités de recherche des pays en développement, le programme assure un appui à la création de réseaux de coopération Sud-Sud, et à la formation de spécialistes.

Résultats : Bien que le développement de nouveaux médicaments et d'autres moyens de lutte contre les vecteurs soit un processus très long, des progrès notables ont été réalisés récemment, notamment en matière de lutte contre lèpre et contre la schistosomiase; on peut par ailleurs espérer la mise au point prochaine d'un vaccin contre le paludisme.

L'évaluation externe réalisée l'an passé a conclu que le Programme TDR resterait indispensable pour au moins 10 ans encore. Cependant, le résultat

des recherches n'est pas assez bien utilisé par manque d'interrelation entre les différents sous-programmes du TDR et les autres programmes de l'OMS, tous trop verticaux. Dans son action au sein du Conseil conjoint de Coordination, qui est l'organe responsable du contrôle du budget et de la politique générale du Programme, la Suisse s'efforce entre autres de renforcer cette indispensable coopération horizontale.

4. Programme spécial de lutte contre le SIDA (PSS ou GPA)

Les activités du GPA s'inscrivent dans le cadre de la stratégie mondiale de lutte contre le SIDA lancée en 1987 et dont les objectifs sont de :

- prévenir la transmission du virus HIV par l'information et la sensibilisation du public et des responsables de la santé;
- réduire la morbidité associée à l'infection en promouvant la recherche de moyens de lutte contre le virus;
- renforcer les connaissances sur l'impact de l'épidémie à HIV afin d'en prévoir les conséquences économiques, démographiques et sociales.

Le rôle principal du GPA est de renforcer la coordination des efforts nationaux et internationaux dans ces différents domaines, et de soutenir les activités des pays membres, en particulier des pays en développement.

Activités : Au niveau international, le programme assure un rôle de chef de file en matière de politique, de stratégie et de lignes directrices pour les programmes contre le SIDA. Il tente de promouvoir un consensus international sur certains aspects de cette lutte, grâce à des nombreuses consultations intergouvernementales. La coordination des efforts de recherche et développement, le soutien à la recherche, l'organisation et le suivi d'expérimentation de nouveaux produits sur le terrain et l'échange d'information relatives à tous les aspects de la lutte contre le SIDA sont également des activités prioritaires du programme. Un accent nouveau est mis en outre dans le programme 1989 sur la mise au point d'indicateurs qui permettent de mieux évaluer l'évolution de la situation, en ce qui concerne la propagation de la maladie, les changements de comportements sexuels, etc.

L'essentiel des ressources du programme est cependant consacré à des actions au niveau national (près de 70 % en 1989). Le programme apporte un soutien technique ou financier aux gouvernements pour la conception, l'exécution, le suivi et l'évaluation de leurs plans nationaux de lutte contre le SIDA.

Pour la définition des stratégies d'action en matière de prévention et des priorités du programme de recherche, l'OMS s'appuie sur les conseils de deux comités d'experts extérieurs. Un comité consultatif scientifique a été en outre constitué pour chacune des composantes du programme.

Résultats : Au cours des trois années de son existence, le GPA a valablement contribué au renforcement de l'échange d'information international indispensable sur ce sujet. Tout en reconnaissant les limites des progrès globaux actuels, il faut relever que 127 des 131 pays qui ont bénéficié de l'aide du Programme ont maintenant un plan à moyen terme de lutte contre le SIDA. Reste cependant à mettre ces plans en oeuvre.

Face aux innombrables possibilités d'intervention qui se présente à lui, le GPA a jusqu'ici eu tendance à se disperser et sa gestion en a souffert. Conscients de ce défaut, les responsables du programme se sont efforcés d'y remédier en 1989. Cette question sera suivie de près par le comité de gestion

du GPA, organe consultatif des partenaires de l'OMS pour ce programme, dont la Suisse fait partie.

5. Budget et financement

Programme de recherche et de formation concernant les maladies tropicales :
Le programme est financé d'une part par des fonds mis à disposition par les trois agences fondatrices - OMS, PNUD, BIRD - et d'autre part par des contributions volontaires de gouvernements (surtout les pays nordiques, le Canada et les Etats-Unis) et d'organisations privées.

Le budget révisé du programme pour la période biennale 1988-1989 se monte à 63,4 mio de US\$, celui proposé pour 1990-1991 à 72 mio, dont plus de la moitié consacrée à des activités de recherche et développement et un tiers au renforcement des capacités de recherche des pays en développement. De 1977 à 1988, la Suisse a fait des contributions pour un montant total de 19,6 mio de francs (1,95 mio en 1987, 2 mio en 1988). Ses dernières contributions représentaient environ 4 % du budget total du programme. Vu la part proportionnellement élevée de notre contribution, il n'y a pas lieu pour l'instant d'en augmenter le niveau. Un montant global de 4 mio pour 1989 et 1990 correspondrait à environ 3,5 % du budget total.

Programme spécial de lutte contre le SIDA :

Ce programme n'est financé que par des contributions volontaires de gouvernements et d'organismes privés. Ses principaux donateurs sont là aussi les pays nordiques, le Canada et les Etats-Unis. Le nombre total des donateurs a augmenté de 60 % de 1987 à 1988.

Les contributions totales pour 1988 se sont élevées à 77,1 mio de US\$ pour un budget de quelques 60 mio de US\$. Des problèmes de recrutement de personnel, en voie d'être résolus, ont empêché le Programme d'engager tous les fonds disponibles, d'où un important excédent de ressources, transféré au budget 1989. Ce dernier se monte à 92,8 mio de US\$, soit une augmentation de plus de 57 % par rapport à 1988. Le budget 1990 ne sera connu qu'à la fin d'octobre 1989.

La contribution suisse à ce programme, d'un total de 5 mio de francs pour 1987 et 1988, représentait 3,3 % du budget du programme. Un versement de 3 mio pour 1989 constituerait une augmentation de nos contributions de 12 %; en raison de l'énorme croissance du budget, cette contribution n'équivaldrait plus qu'à 2 % environ du total. Pour 1990, il n'est pas possible de fixer un montant définitif de contribution tant que le budget global n'est pas connu. Dans ces conditions, le chiffre de 4 mio de francs représente un maximum.

6. Suivi des programmes

La DDA continuera à confier à des experts de l'Institut tropical suisse le mandat de l'assister techniquement et de représenter la Suisse au sein des organes de contrôle des programmes. Le coût de ces services de soutien est couvert par un crédit séparé.

7. Justification de la contribution suisse

Une contribution aux programmes spéciaux TDR et PSS nous paraît justifiée ur les raisons suivantes :

- la lutte contre les maladies tropicales et contre l'épidémie à HIV répond à un besoin humain, économique et social évident et important;
- la qualité scientifique des travaux entrepris dans le cadre du TDR et la nécessité de poursuivre ce programme sont reconnues;
- dans le cadre des deux programmes, l'OMS joue un rôle important pour la coordination des efforts nationaux et le renforcement des capacités propres des pays en développement;
- la contribution suisse s'insère dans un important effort conjoint des principaux pays donateurs en faveur des pays en développement;
- cette contribution s'intègre dans un ensemble d'actions bilatérales et multilatérales en faveur d'une amélioration des conditions de santé dans les pays du tiers monde soutenues par la coopération suisse au développement.

III

L'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE) et l'Administration fédérale des Finances ont été consultés à titre préalable et ont donné leur accord à cette proposition de crédit.

IV

Nous vous proposons donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES
ETRANGERES


René Felber

Extrait du procès-verbal

- EDA 12 pour exécution
- EFD 7 pour information
- EVD 7 (GS 5, OFAEE 2) pour information
- EKK 2 pour information
- Find Del 2 pour information

Annexe 1

Pour co-rapport à

- Département fédéral de l'intérieur
- Département fédéral de l'économie publique
- Département fédéral des finances

Annexes

I. Liste des documents pour la préparation de la présente proposition

1. List of meetings 1989, WHO, September 1989.

2. Update, AIDS cases reported to surveillance, forecasting and impact assessment unit, WHO, September 1989.

3. Programme mondial de lutte contre le SIDA, Dossier SIDA, OMS, septembre 1989.

4. Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, onzième session du Conseil conjoint de coordination, juin 1988.

5. Special programme for research and training in tropical diseases (STR), Financial report for 1988 and revised budget for 1989-1993, June 1989.

6. Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales : Maladies tropicales, Progrès de la recherche internationale 1987-1988, FNDD, Banque mondiale, OMS, 1989.

7. Proposed Programme Budget for the 1990-1991 Biennium and Estimates for 1992-1993.

Annexe 1

Documents principaux ayant servi de base à la préparation de la proposition de crédit et se trouvant à la disposition de la DDA

1. Global Programme on AIDS (GPA), Proposed Programme Budget for 1989 WHO.
2. GPA : financial information on income and expenditure for 1988, WHO, March 1989.
3. Dr. R. Baltes, Schweizerische Tropeninstitut, Basel, Aktivitätsbericht zum Aids-Mandat für den Zeitraum von September 1988 bis August 1989, August 1989.
4. GPA, List of meetings 1989, WHO, September 1989.
5. GPA, Update, AIDS cases reported to surveillance, forecasting and impact assessment unit, WHO, September 1989.
6. Programme mondial de lutte contre le SIDA, Dossier SIDA, OMS, septembre 1989.
7. Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales, onzième session du Conseil conjoint de coordination, juin 1988.
8. Special programme for research and training in tropical diseases (TDR), Financial report for 1988 and revised budget for 1988-1989, June 1989.
9. Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales : Maladies tropicales, Progrès de la recherche internationale 1987-1988, PNUD, Banque mondiale, OMS, 1989.
10. TDR, Proposed Programme Budget for the 1990-1991 Biennium and Estimates for 1992-1993.

Pour extrait conforme,
Le secrétaire :

Verordnung 3 und Aenderung der Verordnung 1
über die Strukturvereinbarung in der Rheinschifffahrt

Crédit de 11 millions à l'OMS pour soutenir le Programme spécial de lutte contre le SIDA-AIDS (PSS) et le programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales (TDR) OMS/PNUD/BIRD

zu la proposition du DFAE du 28 novembre 1989

zu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. Un crédit non-remboursable de 7 millions est accordé en faveur du Programme spécial de lutte contre le SIDA de l'OMS pour 1989 et 1990.
2. Un crédit non-remboursable de 4 millions est accordé en faveur du Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales de l'OMS pour 1989 et 1990.
3. Ces montants seront imputés au crédit de programme de frs 2,11 milliards pour la coopération technique et l'aide financière en faveur des pays en développement (AF du 23 septembre 1987). Les dépenses découlant de cet engagement seront mises à la charge de la rubrique budgétaire (Coopération technique) 202.493.11.

Veröffentlichung

offizielle Sammlung
(sobald das Inkrafttreten
des Beschl. feststeht)

Für getreuen Auszug,
der Protokollführer:

Pour extrait conforme,
Le secrétaire :

Parteiliste	Stimmen	Anteil	Akten
ESR	3	-	
CD			
SPO	3	-	
UD			
SPD	3	-	
EVD	5	-	
EVSD	5	-	
AF	5	-	
EPK			
Fr. De			